Lors de la deuxième Convention entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le 4 février dernier, les deux départements ont signé une convention avec l'Agence Régionale de Santé afin de renforcer leur partenariat.

L'objectif de cette convention partenariale est de fixer les priorités de travail conjoint, afin de mettre en cohérence les cadres d'intervention sur le terrain, notamment pour **un accès aux soins plus égalitaire**, pour que soit assuré un service de proximité au plus près des besoins des usagers. Cette convention officialise ainsi la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales, et reconnaît le rôle important des départemenrs en tant qu'acteurs de l'accès aux services de santé.

Outre l'accès aux soins, la priorité sera également portée sur la prévention précoce (périnatalité), l'aide aux aidants, la prise en charge des handicaps spécifiques (autisme et handicap psychique), la santé mentale des enfants et des adolescents.

Sources :
- *L'ARS et les deux départements du Nord-Pas-de-Calais s'engagent pour mieux articuler le travial territorial* [1]. La Gazette des communes, 14/02/2014.
- *Un partenariat renforcé entre le Nord et le Pas-de-Calais* [2]. Le Nord, 06/02/2014.

Type d'actualites: Information régionale [3]
Dates: Lundi 17 février 2014 - 01:00
Thématiques: Collectivités / Etablissement public [4]
Santé [5]
Publié le 26 février 2014

URL de la source (modifié le 26/02/2014 - 17:06): https://irev.fr/actualites-0/convention-entre-lars-le-nord-et-le-pas-de-calais

Liens
[1] http://www.lagazettedescommunes.com/221174/lars-et-les-deux-departements-du-nord-pas-de-calais-sengagent-pour-mieux-articuler-le-travail-territorial/
[2] https://lenord.fr/jcms/prd2_180520/un-partenariat-renforce-entre-le-nord-et-le-pas-de-calais
[3] https://irev.fr/taxonomy/term/4317

[4] https://irev.fr/taxonomy/term/3676
[5] https://irev.fr/taxonomy/term/3698